

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

SIRP-CLSH de
BOMBON-BREAU
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL

EN DATE DU 18 MAI 2021

Tél. : 01.64.38.72.98

Fax : 01.64.38.67.16

mairie.bombon@wanadoo.fr

CR18mai2021sirp

Le dix-huit mai deux mil vingt-et-un à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Bombon-Bréau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur AUDOIN Jean-Louis, Président.

Présents : M. AUDOIN Jean-Louis, Président, M. TREBUCHET Arnaud, Mmes TILLIETTE Bernadette, SALAZAR Joëlle, délégués titulaires, M. DEIBER Nicolas, délégué suppléant.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur THIBAUD, vice-Président, délégué titulaire, Mesdames GALINOU, GRAS, FERRANDIS et Monsieur LAPLANCHE, délégués suppléants.

Assistaient à la séance : Madame VIEILLART, Directrice de l'école, Madame LEROY, représentante des parents d'élèves « association Pep's » et Madame BUISSON, secrétaire du Syndicat.

Madame TILLIETTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande aux délégués présents s'ils ont reçu le procès-verbal du précédent Comité Syndical et s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.

Personne n'ayant de remarque ; le compte-rendu du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur le Président demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter une délibération :

Rajout :

- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe, suite à un avancement de grade.

Tous les membres présents y sont favorables.

I) DELIBERATIONS

1°) APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR POUR TOUS LES SERVICES PROPOSES PAR LE SIRP-CLSH DE BOMBON-BREAU A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les principales dispositions contenues dans le nouveau règlement intérieur des services. Il précise qu'à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, les familles devront inscrire et/ou désinscrire leur (s) enfant (s) sur le portail famille BL ENFANCE.

Une information sera diffusée auprès des familles, dès que les services seront ouverts aux inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire.

Il ajoute que les inscriptions au service étude surveillée seront enregistrées annuelles comme les autres services, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

*D'adopter le nouveau règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Président, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, tel qu'il est joint en annexe.

* De rapporter la délibération n°17 du 14 juin 2018 (ancien règlement), à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

2°) APPROBATION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.E.D.T) 2021-2024

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que suite à la suppression des nouvelles activités périscolaires (NAP), il est nécessaire de modifier le Projet Educatif Territorial (P.E.D.T), pour une période de trois ans.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau du Projet Educatif Territorial pour 2021-2024, tel qu'il est joint en annexe.

3°) CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical que dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet (3h40 hebdomadaires) remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 3.40/35 ème, en raison de l'inscription d'un agent au tableau annuel d'avancement de grade,

Cet emploi est pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

* De créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 3.40/35^{ème}.

* Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2021.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

II. INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Ronde pédestre 2021 et sortie scolaire :

- Madame VIEILLART fait part à l'assemblée qu'au regard de la conjoncture actuelle, la ronde pédestre qui était prévue en juin prochain est annulée.

Sortie scolaire :

- Madame VIEILLART indique que les enfants de la classe de Monsieur VIDAL (CM1/CM2) participeront à une sortie scolaire mais pour le moment l'endroit est inconnu à ce jour. Un car sera à prévoir pour cette sortie et sera pris en charge par le SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU.

2°) Classe orchestre de BOMBON 21 juin 2021 :

- Madame VIEILLART fait part au Comité Syndical que les élèves de la classe orchestre (CE2) du RPI de BOMBON-BREAU a été sélectionnée pour participer au concert organisé par l'association orchestre à l'école. Ce dernier aura lieu au château de Fontainebleau. Le car de cette sortie sera pris en charge par le SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU.

3°) Remise des dictionnaires :

* Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il remettra fin juin les dictionnaires offerts par le SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU.

III. QUESTION DIVERSE

1°) Prestataire du service de livraison de repas :

- Monsieur DEIBER interroge le Président afin savoir si la qualité des repas servis au restaurant scolaire s'est améliorée ou pas.

* Monsieur le Président répond par la négative. Le problème de la régularité des livraisons a été résolu suite au premier rendez-vous avec un responsable du prestataire Convivio. Monsieur le Président va contacter le nouveau Directeur afin qu'un échange sur la qualité des repas puisse avoir lieu en présence du service de la commande publique de la CCBRC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19 h 40.

Le Président,

J-L. AUDOIN

Le Secrétaire de Séance,

B. TILLIETTE



| | | | | |
|----------------------------|--|--------------------------------|----------------|-----------------|
| M. AUDOIN J-L Président | M. THIBAUD A. Vice-Président Absent excusé | Mme TILLIETTE B. Secrétaire | Mme SALAZAR J. | M. TREBUCHET A. |
|----------------------------|--|--------------------------------|----------------|-----------------|